



Un partenaire idéal pour vos projets d'aménagements...

LE CAUE (CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT) DE LA RÉUNION EST UN ORGANISME OUVERT À TOUS. IL A ÉTÉ CRÉÉ EN 1979 À L'INITIATIVE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL. COMME TOUS LES CAUE DE MÉTROPOLE ET D'OUTRE-MER, IL ASSURE DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC DANS LE DOMAINE DE L'ARCHITECTURE, DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PAYSAGE.

PRATIQUE :

- Pour rencontrer gratuitement un architecte-conseiller, un paysagiste ou tout simplement en savoir plus sur l'aide que peut vous apporter le CAUE, contactez-le par téléphone au 02 62 21 60 86 ou par mail courrier@caue974.com.
- Vous pouvez également consulter le site internet www.caue974.com où vous trouverez toutes les actualités du CAUE ainsi que des conseils pratiques pour construire, rénover ou aménager votre maison et votre jardin....



L'UNE DES MISSIONS DU CAUE EST DE SENSIBILISER LES SCOLAIRES À LEUR ENVIRONNEMENT.

© ANTOINE FRANCK

LE CENTRE DE DOCUMENTATION

- Pour sensibiliser le plus grand nombre au cadre de vie, le CAUE met à disposition du public un centre de documentation spécialisé dans l'architecture, l'urbanisme, l'environnement et le paysage. Plus de 3 000 documents peuvent être consultés sur place ou empruntés. Le centre de doc' en ligne, accessible à partir du site internet du CAUE, vous permettra de voir ces documents.

LES PUBLICATIONS



- Le CAUE est aussi un éditeur. A ce titre, il publie des ouvrages sur les thèmes de l'architecture, du patrimoine et du jardin. Parmi les plus récents : "Un jardin pour rafraîchir sa case", "350 ans d'architecture à la Réunion", "Construire à la Réunion". Ils sont en vente au CAUE. Il réalise également des expositions qu'il met gratuitement à disposition du public dans les médiathèques, bibliothèques, mairies, lieux culturels et établissements scolaires de l'île.

LE CAUE S'ADRESSE À UN PUBLIC TRÈS LARGE

• Les particuliers.

Le CAUE met à disposition des particuliers un réseau d'architectes-conseillers dans 23 communes de l'île pour les aider dans leurs projets de construction ou d'aménagement. Leur rôle est de fournir gratuitement toutes les informations (architecture, règles d'urbanisme, aspects techniques, démarches administratives, etc.) propres à assurer la qualité des constructions, sans toutefois se charger de la réalisation des plans et des travaux.

• Les collectivités.

Le CAUE intervient auprès des élus locaux et des communes pour les accompagner dans leurs projets d'aménagement (lotissements, ZAC, espaces publics, etc.), ayant une relation avec l'environnement. Toutes les études réalisées agissent en faveur de la qualité du cadre de vie des habitants.

• Les professionnels.

Le CAUE contribue au perfectionnement des professionnels intervenants dans le

domaine de la construction (architectes, SEM, collectivités, etc.) en organisant régulièrement des formations, des rencontres et des visites de terrain.

• Le milieu scolaire.

L'équipe du CAUE, chacun dans leur domaine, crée des outils pédagogiques et mène des projets dans des classes de l'île pour sensibiliser les jeunes à leur cadre de vie (architecture, urbanisme, environnement et paysage).